

# INTRODUCTION

Peu après le début de la trente-quatrième législature, en 1988, notre Comité a entrepris de se pencher sur l'intégration économique des personnes handicapées. Au cours des cinq dernières années, nous avons entendu des témoignages sincères de la part de centaines de Canadiens venus de tout le pays. Chaque tribune existante, y compris la nôtre, a fourni l'occasion aux personnes atteintes d'une déficience d'expliquer à d'autres Canadiens — et ce, avec de plus en plus de précision — quels changements sont nécessaires pour satisfaire leurs besoins et les raisons justifiant ces changements. Pour notre part, nous avons tenté d'analyser ces observations et de nous en inspirer pour formuler des recommandations à l'intention du gouvernement.

De façon générale, les membres du Comité et les témoins ont repris les mêmes points que ceux dont il est question dans le rapport *Obstacles*, préparé il y a plus de dix ans par le Comité spécial concernant les invalides et les handicapés et dont la publication marque un tournant historique. Nos conclusions initiales, énoncées dans le rapport *S'entendre pour agir* publié en 1990, montrent que nous sommes toujours loin de respecter nos engagements envers nos concitoyens handicapés. C'est le cas en ce qui concerne les transports, tout comme ce l'est aussi pour d'autres services ou biens de première nécessité, susceptibles de favoriser la participation pleine et entière de tous à la bonne marche de la société et de l'économie.

Dans *S'entendre pour agir*, nous résumions la situation telle que nous la voyions. Les trois années écoulées depuis n'ont rien changé à notre point de vue. Voici, à cet égard, la conclusion à laquelle nous en étions venus à l'époque :

...il nous est apparu clairement que les personnes handicapées, d'une part, et les pouvoirs publics et entreprises de l'autre, pensent sincèrement que l'autre partie n'apprécie pas à leur juste valeur les revendications légitimes ou réalisations de l'autre.... Les comités parlementaires comme le nôtre se sentiront pris entre les deux camps. Notre grande source de frustration n'est pas que certains disent des choses répréhensibles, mais que nul ne fasse ce qu'il faudrait. Cela est particulièrement vrai des ministères et organismes gouvernementaux et des sociétés privées qui ont comparu devant nous<sup>1</sup>.

Il y a trois ans, nous citions l'impasse relative à l'accès aux moyens de transport comme principal exemple de la façon dont les ministères et les organismes fédéraux tardaient à prendre des mesures pour donner suite aux préoccupations des personnes handicapées. La *Loi nationale sur les transports* a été modifiée en 1988 pour bien faire comprendre à toutes les parties qu'une plus grande accessibilité doit faire partie

<sup>1</sup> Le Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées, *S'entendre pour agir*, juin 1990, p.11.